



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 13 MARS 2025 A 19 HEURES 00**

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	14
. Présents	09
. Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mil vingt cinq, le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

**Présents :** M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, M. GILBERT Michel, M. TICHOUX Thomas, M. CHARTIER Alain, Mme DUFRESNE Florence, M. CHASSERY Daniel, M. LAROCHE Vincent, LAUDE Henry.

**Absents excusés :** M. GILBERT Hervé, Mme BROCHIER Jeannine, M. VASSART Numa, M. NAUX Louis, VAJDIC Laurent.

**Secrétaire de séance :** CHARTIER Alain

**Date de la convocation :** le 27 février 2025

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :**

**Amendes pour divagation d'animaux**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est de plus en plus souvent interpellé pour divagation d'animaux et notamment pour le problème récurrent des chèvres qui sont constamment sur la voie publique route de Dornes. Malgré plusieurs interventions et courriers, la propriétaire des animaux ne semble pas être consciente du danger que provoque la divagation de ses animaux.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'instauration DE sanctions pour divagation d'animaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'appliquer les mesures de police applicables à l'égard des chiens et des chats ainsi qu'à l'égard des autres animaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

